



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
EXTERNES ET DU CADRE DE VIE
Bureau du cadre de vie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement et du code général de la propriété des personnes publiques préalable au projet du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis, situé sur la commune de Saint-Denis a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2019-2380/SG/DRECV en date du 28 juin 2019 portant sur l'autorisation environnementale avec étude d'impact.

Le responsable du projet est :
Conseil régional de La Réunion
Avenue René Cassin
Moufia - BP 67190
97801 Saint-Denis Messag cedex 9

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis se situe au nord de l'île de La Réunion, sur le territoire communal de Saint-Denis. Il constitue une opération d'amélioration de l'entrée de ville de Saint-Denis. Les objectifs fixés par la région Réunion, maître d'ouvrage du projet, sont les suivants :

- permettre aux transports en commun d'entrer et sortir de Saint-Denis sur les axes prioritaires,
- améliorer l'entrée de ville pour les automobilistes venant de l'Ouest,
- dimensionner une infrastructure capable de supporter un transport en commun guidé,
- créer une infrastructure évolutive capable de s'adapter au projet de la nouvelle entrée Ouest (NEO).

Caractéristiques générales de l'ouvrage :

Longue de 100 m, la brèche se situe au niveau de l'embouchure de la rivière Saint-Denis sur l'océan. Les contraintes de franchissement de cette brèche portent donc sur la rivière Saint-Denis mais également à l'interaction de la mer, à l'embouchure de la rivière.

Le projet d'ouvrage de franchissement de la rivière Saint-Denis se situe en aval de l'ouvrage existant.

L'ouvrage prévu est un pont à poutrelles enrobées à 3 travées :

- longueur totale de l'ouvrage : 111,60 m
- largeur de l'ouvrage : 24 m
- travées : 39 m + 32 m + 39 m

Les culées ont été implantées après les endiguements pour différentes contraintes (présence d'une ligne HTB non déviable, accès sous l'ouvrage existant servant aux activités de pêche).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact, sera déposé **du 29 juillet au 29 août 2019 inclus**, à la mairie principale de Saint-Denis.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par voie électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de Saint-Denis - 2, rue de Paris 97717 Saint-Denis Cedex 9), à l'attention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale de Sainte-Denis

Lundi 29 juillet 2019	de 09 heures à 12 heures
Mardi 6 août 2019	de 13 heures à 16 heures
Mercredi 14 août 2019	de 09 heures à 12 heures
Jeudi 22 août 2019	De 09 heures à 12 heures
Jeudi 29 août 2019	de 13 heures à 16 heures

Le dossier de demande d'autorisation peut être consultées sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>

M. Jean-Pierre Schiettecatte est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Sainte-Marie et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).